

Bois du Fay : ce que prévoit la majorité pour le groupe scolaire

La majorité municipale propose la réhabilitation et l'extension du pôle scolaire du Bois du Fay pour un montant de 13,5 millions d'euros.

Depuis près d'un an, la majorité municipale travaille sur le projet de la réhabilitation et de l'extension du pôle scolaire du Bois du Fay. C'est LE projet de la mandature de Christophe Buhot.

Un bâtiment de 1966

Depuis 2020, le devenir du pôle scolaire du Bois du Fay est en question. Il avait notamment fait l'objet de discussion lors de l'élection municipale. Trois options étaient alors sur la table : raser et reconstruire l'établissement scolaire sur un autre site, raser et reconstruire sur le même site ou réhabiliter et créer une extension.

Une réunion publique avait d'ailleurs été organisée au printemps 2022, privilégiant la réhabilitation et l'extension du Bois du Fay. Le site de 2 400 m² s'agrandit de 1 400 m².

« Il y a une forte attache affective des gens du quartier », fait valoir Christophe Buhot. Et le maire de poursuivre : « La réhabilitation présente des avantages en matière de développement durable et de coût ».

Que prévoit le projet ?

L'établissement scolaire de 1966 est « aux standards de l'époque », souligne Christophe Buhot. Et de préciser : « Le projet est triple : réhabilitation, extension et réaménagement ».

Sur le papier, il est prévu de mettre aux normes PMR l'établissement scolaire, de revoir l'isolation, de changer le système de chauffage devenu vétuste. « Il y a eu des dégradations avec



Le pôle scolaire du Bois du Fay va faire l'objet d'une importante extension et d'une réhabilitation.

le temps », poursuit-il.

Le maire tire aussi la sonnette d'alarme sur la consommation énergétique du bâtiment, estimée à 700 000 kWh/an. Cela en fait « le bâtiment le plus énergivore de toute la commune » qui consomme au total 3 millions de kWh/an.

L'objectif de la réhabilitation est aussi de créer de nouvelles classes et des espaces « multi-usages et mutualisables ». Ainsi infirmerie, bibliothèque, bureau du réseau d'aide spécialisée et aussi espaces périscolaires verront le jour.

Une 5^e classe de maternelle fera son apparition avec un 3^e dortoir.

« 400 m²
de panneaux
solaires »

La cour du milieu sera désimperméabilisée avec un îlot de fraîcheur.

Les enfants de maternelle et d'élémentaire conservent leurs espaces. Du côté de la partie

élémentaire, le rez-de-chaussée est destiné à l'équipe pédagogique. Les classes et les rangements sont situés dans les deux étages supérieurs. « On rajoute un accès PMR et un ascenseur. Mais aussi des toilettes », détaille Christophe Buhot.

« Nous avons fait une sente interquartier qui permet de relier les quartiers Henriville et Bois du Fay. Il n'y a pas de liaison, les gens passaient dans l'école. Avec le plan Vigipirate, ce n'est plus possible », ajoute le maire.

Optimiser la sobriété énergétique

Côté énergie, des leds à détection de mouvement mais aussi le remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur sont à l'ordre du jour.

« Nous allons aussi poser des panneaux solaires sur le toit. Sur les pentes sud des deux écoles, nous aurons 400 m² de ferme photovoltaïque. Nous pensons pouvoir l'amortir en 13 ans, hors subvention », se félicite le maire.

Des toitures végétalisées sont également incluses au projet,

pour lutter contre les îlots de chaleur.

Quel agenda ?

La livraison est prévue fin 2025. Les travaux devraient commencer au printemps 2024. Un désamiantage est prévu au cours de l'été 2024, en l'absence des enfants. « Nous avons des traces de présence d'amiante mais qui ne sont pas libres. Certaines pourraient devenir libres au moment des travaux », explique le maire.

« Le planning est tendu mais le maître d'ouvrage nous a confirmé qu'il tiendrait ses délais », ajoute-t-il.

13,5 millions d'euros

« Cela nous coûte près de 3 millions d'euros pour réhabiliter 2 400 m², l'extension de 1 400 m² coûte 4 millions d'euros et enfin les aménagements extérieurs sont évalués à un million d'euros soit 8 millions d'euros », détaille Christophe Buhot. Il reprend : « Il faut rajouter le coût des études, des contrôles, les éventuelles révisions de prix mais aussi le mobilier. Nous arrivons au montant total de 13,5 millions d'euros. »

« Nous avons commencé des demandes de subventions : Fonds vert, DETR, la Région, le Département. Nous allons aussi probablement impliquer la CAF - Caisses des allocations familiales au titre du périscolaire », indique-t-il. « Nous avons aussi l'appui du président du Sénat, Gérard Larcher, pour notre projet », conclut-il.

Stéphanie Petit

■ PRATIQUE

Réunion publique samedi 17 juin, de 10h à 12h au préau de l'école de Champmesnil.